



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**Quatrième réunion des Directeurs généraux de l'Aviation Civile (DGCA/4) de la Région AFI**  
**(Matsapha, Manzini, Swaziland, 8 au 9 novembre 2010)**

---

**Point 5 de l'ordre du jour: Coopération technique de l'OACI et développement des ressources humaines pour l'aviation**

**NOUVEAU PROGRAMME TRAINAIR PLUS**

*(Note présentée par le Secrétariat)*

**RÉSUMÉ**

Le Programme TRAINAIR de l'OACI mis en oeuvre en mai 1990, a pour objectif d'améliorer la sécurité et l'efficacité du transport aérien en aidant à l'échelle mondiale les centres de formation en aviation civile à appliquer des normes de haute qualité dans la formation. Une fonctionnalité essentielle du programme TRAINAIR est la réalisation des mallettes pédagogiques normalisées que les centres de formation aéronautique participants pourront s'échanger. L'OACI a entrepris récemment un remaniement en profondeur du Programme TRAINAIR. Le nouveau programme révisé qui s'appelle TRAINAIR PLUS est présenté dans cette note d'information.

La réunion est invitée à étudier cette nouvelle méthode destinée à appuyer la mise en oeuvre d'une formation de haute qualité dont bénéficiera la communauté de la formation aéronautique.



Organisation de l'aviation civile internationale

## BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Pour information seulement

EB 2010/45

le 6 octobre 2010

### NOUVEAU PROGRAMME TRAINAIR *PLUS*

1. L'Organisation de l'aviation civile internationale a entrepris un remaniement en profondeur du Programme TRAINAIR. Le nouveau programme révisé s'appelle TRAINAIR *PLUS*.

2. Le nouveau Programme TRAINAIR *PLUS* comprend une méthodologie de conception de cours entièrement révisée, une nouvelle application du réseau de partage et un mécanisme budgétaire autonome. Ces changements sont conformes à la politique de formation adoptée récemment par l'OACI et aux initiatives visant les Professionnels de l'aviation de la prochaine génération.

3. Les États sont invités à étudier cette nouvelle méthode destinée à appuyer la mise en œuvre d'une formation de haute qualité dont bénéficiera la communauté de la formation aéronautique. Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Diego Martínez, Directeur du Programme TRAINAIR *PLUS*, ou M. Mostafa Hoummady, Chef de la Section de la formation à la sécurité de l'aviation, à l'adresse [trainairplus@icao.int](mailto:trainairplus@icao.int).

#### Pièces jointes :

A — Description du Programme TRAINAIR *PLUS*

B — Tableau des membres

Publié sous l'autorité du Secrétaire général

## DESCRIPTION DU PROGRAMME TRAINAIR *PLUS*

### 1. INTRODUCTION

1.1 Un personnel compétent est essentiel à l'établissement et à la gestion de systèmes de transport aérien sûrs, et la formation joue un rôle critique dans la réalisation des objectifs de sécurité. L'OACI est déterminée à aider les États membres à appliquer des normes de haute qualité dans la formation à l'aviation civile. Le Programme TRAINAIR est un élément clé de la stratégie de l'OACI dans la réalisation de cet objectif.

1.2 L'OACI a révisé les objectifs du Programme TAINAIR et a établi le nouveau Programme TRAINAIR *PLUS*. Ce programme révisé permettra d'assurer le maintien du rôle primordial de TRAINAIR dans le soutien aux centres de formation aéronautique pour les aider à établir et à partager des matériaux de formation importants, nécessaires pour répondre aux défis futurs au sein de la communauté aéronautique.

1.3 Le nouveau Programme TRAINAIR *PLUS* comprend une méthodologie de conception de cours modernisée plus efficace et une nouvelle structure de participation fondée sur des protocoles d'évaluation révisés. La continuité du programme sera assurée par un mécanisme de financement autonome qui récompense les organismes de formation actifs qui établissent des malettes pédagogiques utilisées par d'autres membres.

### 2. GESTION DU PROGRAMME TRAINAIR *PLUS*

2.1 La majorité des procédures et des bases de données du Programme TRAINAIR *PLUS* seront gérées par un portail protégé offrant un accès illimité aux membres. D'ici décembre 2010, les éléments ci-après seront disponibles pour faciliter la tâche des organismes de formation (membres et candidats) :

- a) un guide de conception de cours (TDG/2010) actualisé ;
- b) un nouvel atelier pour les concepteurs de cours (CDW/2010) ;
- c) des directives d'évaluation de TRAINAIR *PLUS* (TPAG) ;
- d) une série de procédures et de listes de vérification pour la préparation et la tenue d'une évaluation.

#### 2.2 Méthodologie révisée de conception de cours TRAINAIR *PLUS*

2.2.1 Le Programme TRAINAIR *PLUS* continuera de promouvoir et de mettre en œuvre une méthodologie normalisée de conception de cours axée sur une efficacité et une efficacité optimales de la formation.

2.2.2 La méthodologie révisée incorpore les principes de la démarche OACI axée sur les compétences et préconise la mise en place de systèmes de qualité au sein des organismes de formation aéronautique, en conformité avec la démarche axée sur les compétences recommandée par l'OACI. L'application de la méthodologie révisée réduira grandement la durée de production des malettes pédagogiques normalisées (MPN), simplifiera les procédures de validation et décentralisera la prise de décisions relatives à l'approbation des matériaux de MPN en donnant plus d'autonomie aux centres membres.

### **2.3 Système international de partage des ressources de formation**

2.3.1 Les MPN établies avec l'aide de la méthodologie TRAINAIR *PLUS* doivent se conformer à des instructions strictes qui précisent la méthode d'enseignement et la présentation des matériaux pédagogiques. Comme la méthodologie est normalisée, une MPN produite à un centre de formation peut être utilisée par un autre centre avec un minimum d'adaptation. La méthodologie TRAINAIR *PLUS* facilitera et rationalisera le partage des MPN sur un réseau web.

## **3. AVANTAGES DES MEMBRES ACTUELS**

3.1 Tous les centres TRAINAIR actuels resteront membres du programme jusqu'en décembre 2012 et pourront accéder aux nouveaux TDG/2010 et CDW/2010. Par contre, l'accès gratuit au réseau de partage des MPN cessera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Un nouveau système de recouvrement des coûts s'appliquera au partage des MPN à compter de cette date. Les frais de reproduction et d'expédition seront perçus à l'intention du propriétaire de la MPN, ainsi que certains frais liés à l'approbation et au développement.

3.2 Les membres TRAINAIR actuels ont jusqu'en décembre 2012 pour décider s'ils veulent devenir des membres TRAINAIR *PLUS* et remplir la procédure d'évaluation connexe.

## **4. NOUVEAUX MEMBRES**

4.1 Pour être membres de TRAINAIR *PLUS*, les candidats doivent faire l'objet d'une évaluation initiale pour vérifier leur conformité aux critères énoncés dans les Directives d'évaluation du Programme (TPAG). Les capacités et l'expérience d'une formation axée sur les compétences sont un facteur essentiel pour obtenir des résultats positifs de l'évaluation.

4.2 Une évaluation initiale favorable donnera à un candidat le statut d'associé TRAINAIR *PLUS*. Les centres qui souhaitent améliorer et renforcer leur formation axée sur les compétences doivent suivre le processus d'élaboration d'une MPN, incluant une formation en cours d'emploi assurée par un expert compétent pour les aider dans l'établissement de leur première MPN. Si l'élaboration de la MPN est jugée satisfaisante par l'OACI, le centre candidat se verra accorder le statut de membre TRAINAIR *PLUS*.

## **5. RÉPERTOIRE OACI D'INSTITUTIONS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE**

5.1 Le Répertoire OACI d'institutions de formation aéronautique (ATD) est un élément important du Programme TRAINAIR *PLUS*. Il s'agit d'un répertoire en ligne qui a fait l'objet d'un remaniement complet, offrant aux centres de formation aéronautique dans le monde des possibilités innovatrices de promotion et des fonctions conviviales de recherche et de navigation. Les acteurs de la formation aéronautique auront désormais accès à un répertoire en ligne complet et efficace, propice à une communauté internationale de formation aéronautique élargie et mieux connectée. Par ailleurs, l'ATD remanié contribue au mécanisme général de recouvrement des coûts du Programme TRAINAIR *PLUS*.

## **6. DE TRAINAIR À TRAINAIR PLUS**

6.1 TRAINAIR *PLUS* améliore les normes méthodologiques TRAINAIR, les procédures de conception des cours et les processus connexes.

6.2 Le tableau ci-après résume les nouvelles caractéristiques du Programme TRAINAIR PLUS.

CARACTÉRISTIQUES	TRAINAIR	TRAINAIR PLUS
Évaluation des centres	Simple liste de vérification	Directives d'évaluation de TRAINAIR PLUS (TPAG), fondées sur les Doc 9841 et 9868 de l'OACI
Élaboration de mallettes pédagogiques normalisées (MPN)	Guide de conception de cours (TDG/1990) Neuf phases/rapport	Guide de conception de cours (TDG/2010) Trois étapes/rapport
Approbation par phase	Par l'intermédiaire du Groupe central de TRAINAIR (TCU)	Par des évaluateurs certifiés et désignés par l'OACI
Validation des MPN et soutien technique	Par l'intermédiaire du TCU	Par des évaluateurs certifiés
Qualité de membre	Validation des MPN Adaptation des MPN	<b>Associé</b> <sup>1</sup> : Après évaluation <sup>2</sup> <b>Membre</b> <sup>1</sup> : MPN validées/adaptées
Droits de membre	Gratuit	Droits annuels
Accès accordé aux membres	Gouvernement	Tous les centres de formation aéronautique, incluant le secteur privé et les organismes liés à l'aviation
Durée de validité	Permanent	Renouvellement tous les trois ans (évaluation menée tous les trois ans)
Méthodologie	Conception de systèmes didactiques (ISD/1990)	Méthode de formation OACI fondée sur les compétences <sup>3</sup>
Procédures	Centralisation par le TCU	Évaluateurs autonomes certifiés par des centres certifiés Interactivité par le portail virtuel
Activités de base	Accent sur l'élaboration de MPN	Accent sur le Système de contrôle de la qualité de la formation
Activités technologiques	Formation sur ordinateur	Multimédia, apprentissage sur ordinateur, simulateurs
Relations avec l'industrie	Néant	Alignement avec des partenaires de l'industrie <sup>4</sup>
Partage des MPN	Gratuit	Un modèle de financement par recouvrement des coûts est envisagé pour l'élaboration des MPN

-----

<sup>1</sup> Les termes « associé TRAINAIR PLUS » et « membre TRAINAIR PLUS » sont définis dans le tableau intitulé « Conditions à remplir pour devenir membre TRAINAIR PLUS et avantages afférents » (Pièce jointe B).

<sup>2</sup> L'évaluation comprend l'analyse des moyens du centre et du système de qualité de la formation fondée sur les compétences aux fins d'établissement des programmes de formation. Si les résultats sont conformes aux normes établies par le Programme TRAINAIR PLUS, le centre peut devenir membre associé.

<sup>3</sup> Utilisation du Guide de conception de cours (TDG/2010) et de l'Atelier pour les concepteurs de cours (CDW/2010).

<sup>4</sup> La participation du secteur privé pourrait présenter de grands avantages pour tous les membres du programme qui apportent de nouveaux cours de formation, en aidant le programme à atteindre les buts annoncés de renforcer les normes élevées de formation et de compétence du personnel aéronautique à l'échelle mondiale et à mieux répondre aux besoins du secteur.

**PIÈCE JOINTE B** au bulletin EB 2010/45

**CONDITIONS À REMPLIR POUR DEVENIR MEMBRE TRAINAIR PLUS  
ET AVANTAGES AFFÉRENTS**

Les frais ci-après s'appliquent uniquement aux centres de formation à l'aviation civile appartenant à l'État ou exploités par le secteur public.

	Catégorie de membre	Nom/logo	Conditions à remplir	Avantages	Droits de cotisation USD	Droits annuels USD
<b>Membre TRAINAIR</b>	Membre TRAINAIR existant	TRAINAIR	Nouvelle évaluation avant janvier 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès aux nouveaux documents de TRAINAIR</li> <li>- Aucun droit annuel à verser avant l'évaluation</li> <li>- Accès au portail internet privé</li> <li>- Droits de vote dans les conférences de TRAINAIR</li> <li>- Accréditation valide pendant deux ans</li> </ul>	Après évaluation	s.o. avant janvier 2013
<b>Associé TRAINAIR PLUS</b>	Nouveau membre	Associé TRAINAIR PLUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation</li> <li>- Droit annuel</li> <li>- Nouvelle évaluation tous les trois ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N'a pas à élaborer de MPN</li> <li>- Accès aux nouveaux documents de TRAINAIR PLUS</li> <li>- Assistance technique pour la création de cours</li> <li>- Groupe de conception de cours</li> <li>- Accès à la méthodologie TRAINAIR PLUS pour améliorer les cours traditionnels</li> <li>- Accès au portail internet privé</li> <li>- Accès au nouvel atelier TRAINAIR PLUS pour les concepteurs de cours</li> </ul> <p><b>Restrictions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès restreint aux MPN dans des conditions particulières</li> <li>- Participation aux conférences de TRAINAIR à titre d'observateur seulement</li> </ul>	10 000	15 000
<b>Membre TRAINAIR PLUS</b>	Membre TRAINAIR existant passant à la catégorie de membre TRAINAIR PLUS de plein droit	Membre TRAINAIR PLUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation de mise à jour</li> <li>- Élaboration de MPN selon le nouveau Guide de conception de cours (TDG)</li> <li>- Nouvelle évaluation tous les trois ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au nouveau TDG</li> <li>- Préparation de cours avec le nouveau TDG</li> <li>- Accès au bassin de partage des MPN</li> <li>- Accès au portail internet privé</li> <li>- Droits de vote dans les conférences de TRAINAIR</li> <li>- Revenus potentiels grâce au partage de MPN</li> <li>- Accès au nouvel atelier TRAINAIR PLUS pour les concepteurs de cours</li> </ul>	5 000	10 000
	Nouveau membre	Membre TRAINAIR PLUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation</li> <li>- Élaboration de MPN selon le nouveau Guide de conception de cours</li> <li>- Nouvelle évaluation tous les trois ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité aux normes les plus élevées</li> <li>- Accès au nouveau TDG</li> <li>- Préparation de cours avec le nouveau TDG</li> <li>- Accès au bassin de partage des MPN</li> <li>- Accès au portail internet privé</li> <li>- Droits de vote dans les conférences de TRAINAIR</li> <li>- Revenus potentiels grâce au partage de MPN</li> <li>- Accès au nouvel atelier TRAINAIR PLUS pour les concepteurs de cours</li> </ul>	10 000	10 000